



1 - Inscriptions / participation :

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés

Les épreuves sont ouvertes aux mineurs avec présentation d'une autorisation parentale

*Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :*

Aux Licenciés FFA :

- **d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;**
- **ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;**

Aux non licenciés :

Soit un certificat médical de moins d'un an à la date de la course

(avec la mention obligatoire « pas de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition »)

Soit **attestation valable 3 mois** délivrée par la FFA, avec le Parcours Prévention Santé, à télécharger sur le site : <https://pps.athle.fr>. Il est obligatoire pour les non-licenciés et pour toutes les courses depuis le 1er septembre 2024

Nota : le Parcours de Prévention Santé, est un outil en quatre étapes de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs. Au terme de ce parcours, vous pourrez télécharger une attestation à remettre à l'organisateur de votre prochaine course.

Attention, ceci concerne également les marcheurs étant donné que l'épreuve de marche nordique est chronométrée.

Mineurs :

l'autorisation parentale ci-dessous, est à présenter dûment complétée, ainsi que l'attestation délivrée par le questionnaire santé pour les mineurs.

[Liens à créer](#)

[Télécharger l'autorisation parentale](#)

[Questionnaire de santé pour les mineurs](#)

Notre responsabilité d'organisateur étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve de l'existence du certificat (ou licence) n'est pas faite.

2 - Epreuve :

Plusieurs distances vous sont proposées :

Le 12 km ou le 24 km concernant le trail.

Le 8 km ou le 12 km concernant la marche nordique

Le 8 km concernant le trail découvert pour les débutants qui empruntera le circuit du 8 km de la marche nordique.

Le 2 km concernant la course enfants qui pourront être accompagnés par leurs parents.

Attention les deux parcours sont en auto suffisance : pas de ravitaillement (recommandation forte de recourir à une réserve d'eau, barres énergétiques, un téléphone portable, une couverture de survie)

Les parcours empruntent chemins et sentiers des communes de Dammartin en serve - Monchauvet - Mulcent - Civry la forêt – Boisset et Tilly

La progression s'effectue en suivant des rubalises.

Nota : en fonction des contraintes des autorités administratives, il est possible que les distances annoncées soient revues légèrement à la baisse ou à la hausse (une information sur le site sera publiée le cas échéant)

3 - Départ / Arrivée / Dossards

Le 11 octobre 2026 salle des fêtes de Dammartin en serve

24 km briefing à 8h50 et départ à 9h00

12km briefing à 9h05 et départ à 9h15

Arrivée des 2 parcours :

Retrait des dossards le 10/10/2026 à partir de 13h à la salle de fête de Dammartin en serve

5 - Droits d'engagements

Les inscriptions se font :

- Via le QR Code sur l'affiche
- Via courrier en récupérant le bulletin sur le site

L'ensemble des pièces doivent être collectées en amont de la course

Droits d'engagement :

TRAIL	12km	24km	8 km Découverte
Tarifs inscription	12€	18€	10 €

MARCHE NORDIQUE	8km et 12 km
Tarifs inscription	10 €

Aucun accusé de réception n'est adressé, merci de vérifier votre inscription sur le site

Si inscription par courrier : **Chèque à l'ordre de l'ASSPY à envoyer à : Dominique HAINCOURT 6, rue des vieilles tanneries 78550 HOUDAN .**

CAS SPECIFIQUE DE L'ANNULATION

Annulation à la demande du coureur :

En cas de maladie ou accident uniquement, toute annulation d'inscription doit être faite par e-mail ou par courrier. Un justificatif médical est obligatoire attestant de la contre-indication à participer à la course.

Aucune demande ne sera acceptée dans les 15 jours précédant la date de la course.

Conditions d'indemnité : le remboursement interviendra dans les 10 jours qui suivent la manifestation.

Annulation de la course : En cas d'annulation de la course par les autorités compétentes (préfecture, mairie, gendarmerie, ONF, ...) ou tout état d'urgence ou état sanitaire ou raison climatique, ou autre cas ne dépendant pas de la volonté des organisateurs, l'organisateur s'efforcera dans pareil cas à trouver une date de report d'épreuve. Si cela s'avère impossible seul 50% de l'engagement sera remboursé si la raison de l'annulation est connue moins de 10 jours avant la course

7 - Matériel recommandé / obligatoire / Ravitaillements :

Matériel conseillé : réserve d'eau, 1 barre énergétique, un téléphone portable, une couverture de survie

Ravitaillement : uniquement à l'arrivée. Le ravitaillement sera organisé à l'arrivée dans le strict respect des règles sanitaires en cours

8 - Environnement :

Parce que nous aimons la nature, respectons-la.

Ne jeter ni papiers, emballage de barres, tubes. Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas. Gardons l'esprit Trail.

Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée

9 - Sécurité :

Surveillance médicale assurée par une équipe médicale du SDIS 78. En concertation avec l'organisateur, elle se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les conditions atmosphériques sont de nature à mettre en péril les participants, et d'arrêter, sur avis médical tout coureur présentant des signes de défaillances physiques.

Chaque participant s'engage à respecter le code de la route lorsque le parcours croise une voie ouverte à la circulation. Des personnes habilitées les aideront en ce sens. Chaque coureur engage sa propre responsabilité en cas de manquement à ces règles.

L'organisation décline toute responsabilité lors de l'utilisation de baladeur par des coureurs durant la course. La prise en considération de l'environnement, des consignes des organisateurs et agents assurant la sécurité des routes sont primordiales.

Un dispositif médical est assuré par les sapeurs-pompiers sur le terrain et complété par des vététistes en serre fil qui assurent une sécurité active sur le terrain.

10 - Droits à l'image / coordonnées mail :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image et coordonnées mail.

11 – Résultats / Récompenses :

Pas d'affichage des résultats / Consultation en ligne

Aux 3 premiers du classement général de chaque épreuve et seront récompensées les entreprises, centre de secours les plus représentées

12 – Assurance/ Responsabilité :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences de l'organisateur, des bénévoles et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

Je reconnais :

- avoir pris connaissance du règlement et l'accepte en cochant cette case
- avoir lu et accepté sans réserve les CGV/CGU du service "onsinscrit.com" (y figurent notamment les informations concernant le RGPD)